

Conservatoire National de Région (CNR) - Restructuration des locaux - Décision de principe - Lancement des études de faisabilité

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conservatoire National de Région (CNR), placé sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication, accueille à la rentrée 2000 : 1 399 élèves ; 35 disciplines y sont enseignées par un corps professoral composé de 78 enseignants.

A l'étroit dans des locaux mal adaptés, le CNR s'est étendu depuis un an à la salle Battant. Il n'en demeure pas moins que cette situation est insatisfaisante puisque divers avis émis par un bureau de contrôle (chargé de la mise en sécurité des bâtiments) ont amené la direction de cet établissement à prendre, pour assurer l'enseignement dans des conditions conformes aux normes de sécurité, des mesures d'urgence à la rentrée de septembre. C'est ainsi que l'extension à la salle Battant a été élargie, que les classes de chant choral ont été transférées au Temple du Saint-Esprit, que les écoles Champrond et Battant - La Madeleine ont été mises à contribution, que la classe d'art dramatique a été hébergée dans l'ex-école Veil Picard.

Il ne s'agit là que de solutions temporaires, examinées lors du Conseil Intérieur du Conservatoire en sa séance du 6 octobre dernier.

Afin de donner au CNR les moyens d'exercer pleinement sa mission, de répondre aux attentes du corps enseignant, des élèves et de leurs parents, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à lancer une étude qui examinerait trois scénarii :

Scénario 1 : restructuration complète des locaux de la Place de la Révolution et aménagements complémentaires sur des sites à définir.

Scénario 2 : permutation entre les locaux du Conservatoire (CNR) et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts (ERBA) avec une restructuration et une adaptation des locaux.

Scénario 3 : construction d'un conservatoire neuf sur un site à définir.

La méthode proposée pour conduire ces études est la suivante :

Constituer un groupe de travail

Ce groupe composé de la Direction de l'établissement, de représentants du corps enseignant et des parents d'élèves sera chargé d'exprimer les besoins à satisfaire (locaux, caractéristiques -surfaces, équipements, acoustique, etc.- ainsi que les liaisons fonctionnelles entre ceux-ci).

Choisir un programmiste

Cette équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte et de spécialistes (acoustique, etc.) sera chargée d'établir :

- le programme en partenariat avec le groupe de travail constitué

- les études de faisabilité correspondant aux 3 scénarii envisagés. Ces faisabilités feront apparaître les points forts ainsi que les points faibles de chaque scénario, les calendriers prévisionnels (études et travaux), les estimations globales des dépenses à engager

- l'élaboration du cahier des charges à remettre aux maîtres d'oeuvre pour l'élaboration du projet.

Choisir un maître d'oeuvre

Au cours de l'année 2001, ces études seront soumises au Conseil Municipal qui fera le choix d'un des scénarii proposés.

A partir du scénario retenu, une consultation ou un concours sera lancé pour désigner une équipe d'architectes chargée des études et du suivi des travaux avec la mise en place des crédits nécessaires de l'ordre de 1 000 à 1 500 KF.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider le principe d'une restructuration du conservatoire (CNR) basée sur l'étude des 3 scénarii décrits précédemment,

- autoriser M. le Maire à lancer les consultations pour engager les études nécessaires (programmiste, bureau d'étude, bureau de contrôle, etc.), à signer les marchés à intervenir ainsi que les avenants,

- à décider la mise en place d'un crédit de 500 000 F (76 224,51 €) au BP 2001 pour les seules études de faisabilité sur l'imputation 90.311.2031.01604 (33000).

M. ROIGNOT : Ces locaux du Conservatoire ont remué et agité l'opinion il y a trois semaines, un mois. Il est vrai que ces locaux sont dans un mauvais état actuellement et ce qui est proposé aujourd'hui c'est d'entamer une étude relative finalement au relogement et à la réhabilitation de ce conservatoire. Donc la première chose à faire est d'établir une programmation et recenser l'ensemble des besoins pour un fonctionnement j'allais dire moderne de l'an 2001 et des années suivantes de ce conservatoire. C'est l'objet aujourd'hui de cette délibération, uniquement cette étude de programmation, à hauteur de 500 000 F, c'est une première étape, et au vu des résultats de cette étude, nous reviendrons devant le Conseil Municipal pour envisager la suite des opérations.

Nous avons choisi d'associer pour cette étude l'ensemble des partenaires du Conservatoire, les personnels et les parents d'élèves avec lesquels nous sommes d'ores et déjà en contact et en discussion depuis pratiquement deux mois, avec mon collègue Marcel FERREOL. Nous avons rencontré, nous les rencontrerons encore, les personnels qui nous ont fait parvenir une espèce de recensement de leurs besoins, qui va être un document de travail que nous soumettrons aux équipes retenues et d'autre part les parents d'élèves qui ont également fait une enquête dont j'ai eu en communication une copie qui servira aussi de document de discussion et qui permettra d'avancer sur ce dossier.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, bien que ce soit des scénarii pour demain, puisque le cabinet d'études ne s'est pas encore prononcé, vous nous alléchez quand même en proposant ces trois possibilités. Sur la première, la question qui se pose est de savoir si les locaux actuels restructurés suffiraient par rapport aux normes actuelles de développement d'un Conservatoire National de Région. Probablement pas. A ce moment-là, il faudrait des locaux éclatés et l'avantage serait le maintien de cette activité au centre-ville avec tout ce que cela induit, c'est-à-dire la proximité quand même d'une concentration scolaire importante, que ce soit en second cycle, que ce soit en collège, que

ce soit en primaire où l'on a une concentration importante, que ce soit également sur le plan universitaire. Deuxième avantage, la population de parents qui se déplacent pour acheminer leurs enfants. Ce sont des parents qui vont stationner, c'est un problème mais qui vont aussi acheter dans la périphérie proche des commerces du centre-ville donc il y a bien une activité induite d'animation du centre-ville liée au conservatoire, en dehors même de l'aspect je dirais pédagogique. Par contre, si on doit étendre les locaux, on sait très bien qu'on va se heurter à des charges de fonctionnement, sans doute avec un côté peu pratique du fonctionnement, si on doit multiplier les locaux. Donc mon premier réflexe c'est de dire : oui ce serait peut-être intéressant d'essayer de restructurer sur place et de trouver quelques locaux dans une périphérie proche du conservatoire.

Le deuxième scénario est un pari audacieux mais porter l'activité très importante d'un conservatoire de musique, tant par le nombre d'élèves, par le nombre d'enseignants que par le nombre de parents, à l'extérieur me semble effectivement vider de sa substance une partie du centre-ville, sachant que l'Ecole Régionale des Beaux-Arts est composée d'à peu près 250 étudiants, et d'une population d'enseignants beaucoup plus réduite. Donc on transposerait une activité très importante à l'extérieur et à la place on ferait venir une activité en nombre, en tous les cas, beaucoup moins dense à l'intérieur de la ville. L'avantage par contre, c'est que l'ERBA se trouve dans une zone où il y a de l'espace, c'est le seul avantage que j'y vois.

Troisième élément : la proposition -j'avais tourné la page tout de suite quand j'avais lu les deux premières je me suis dit : il y a sans doute une troisième proposition- la construction d'un conservatoire neuf sur un site à définir. C'est sans doute l'idéal en soi dans la mesure où les normes d'enseignement des conservatoires ont considérablement évolué. Le problème, c'est la maîtrise du coût donc à ce moment-là je réponds par avance ou plutôt à la question qui avait été évoquée tout à l'heure de participation d'autres collectivités. Il est certain que l'ERBA, comme le conservatoire, ne font pas partie du lot de la loi de décentralisation. Et donc ça ne peut se faire que par des accords de projets, mais des projets de cette nature sont considérables, et d'un choix effectivement d'un partenariat, c'est-à-dire que si une collectivité ou d'autres collectivités doivent s'associer à ce projet, ce sera un choix parmi d'autres projets, autrement dit à partir du moment où l'on décide de participer à cela, c'est qu'on considère, je parle du Département mais je parle bien sûr aussi de la Région, que c'est prioritaire, que la délocalisation du Conservatoire n'est plus une affaire seulement de la Ville de Besançon mais de la communauté d'agglomération à la limite. Je pense que si on change le site, c'est carrément pour aller dans un site extérieur où il y a de l'espace et où des activités culturelles nouvelles pourraient aussi se greffer sur un conservatoire.

En conclusion, je rejetterais le transfert d'une école à l'autre, peut-être à étudier effectivement la réhabilitation sur place, mais avec les inconvénients d'une dispersion quand même sur plusieurs sites qui me paraît inévitable, l'idéal étant sans doute la construction ex nihilo en tenant compte des nouvelles normes qui sauront s'imposer.

M. LE MAIRE : Merci de ces réflexions dont on tiendra compte. D'ailleurs on fait les trois études et on verra effectivement au fil des choses, comment cela se présentera.

M. POMEZ : Moi je ne vais pas m'aventurer à essayer de savoir quel est le meilleur des trois scénarii mais essayer de faire un petit peu avancer le débat, car j'ai une petite impression, c'est qu'on met la charrue avant les boeufs. Tout simplement j'aimerais bien ce soir que l'on dise que le Conservatoire National de Région ce n'est pas simplement une

réflexion sur du patrimoine qu'il faut avoir, mais c'est bien une réflexion sur quel projet culturel il y a derrière. Je crois que nous devons saisir cette nécessité de se poser la question des locaux pour poser celle de la mutation de l'équipement et de la mutation du projet culturel que cela implique. Cela fait partie d'un contexte de politique culturelle plus large, l'évolution des bibliothèques en médiathèques, l'évolution des musées dans la prise en compte des publics, l'évolution des questions des missions ou des scènes nationales, l'évolution... bref la crise, dans le sens positif du terme, mais des missions des différents équipements culturels. Et je crois que le Conservatoire National de Région n'échappe pas à cette analyse-là. J'en veux pour preuve -j'espère qu'il ne m'en voudra pas d'avoir repris ses propos- l'éditorial du directeur du Conservatoire Pierre MIGARD, dans son numéro «Propos en mesure» qui explique très bien je crois l'enjeu de la question : «dans un monde musical en profonde mutation, démocratiser la musique constitue aujourd'hui l'objectif prioritaire. Colosse aux pieds d'argile, notre CNR doit s'engager encore plus dans cet élan afin que notre parcours soit complet, de l'école primaire à l'université, des quartiers à l'Opéra-Théâtre, de Guillaume de Machaut à la musique de nos jours et aux musiques du monde. Qu'ils soient amateurs ou professionnels, c'est à ce prix que nous formerons des musiciens accomplis au service de collectivités». Autrement dit, après 30 ou 40 ans de politique de décentralisation culturelle, où les collectivités comme la Ville de Besançon ont beaucoup donné dans des investissements, dans des équipements culturels mais où, dans la même période il n'y a toujours que 8 à 10 % de Français qui ont une pratique culturelle, il y a des questions qui se posent en terme d'évolution de la structure. Alors moi j'ai envie de dire qu'il ne faut pas simplement en faire une histoire de locaux. Je souhaite qu'à ce dossier, qui pour l'instant est porté par la Commission Patrimoine et c'est très bien, la Commission Culturelle puisse allier un vrai projet culturel, qui pourrait prendre les évolutions suivantes, selon moi : premièrement, la formation du public et la formation du spectateur. Deuxièmement la question de la démocratisation culturelle. Troisièmement le lien avec l'ensemble des pratiques amateurs sur la ville. Vous savez que l'étude du Ministère de la Culture sur les consommations culturelles des Français et là c'est tout ce qu'on pourrait appeler de la consommation culturelle à domicile, donc ce n'est pas celle-là qui nous intéresse, nous montre la montée en puissance de tout ce qui est inorganisé et des pratiques amateurs. Je crois qu'il faut faire un lien entre les formations et tout ce secteur qui est en train d'émerger. C'est aussi le lien avec la politique de la ville, avec les grandes évolutions sociales et pourquoi pas le partenariat avec d'autres équipements. Toutes ces questions-là vont faire en sorte que le choix du scénario n'est pas simplement un problème évidemment de contraintes techniques, mais bien un problème de projet culturel où il va falloir associer les enseignants, les parents, les usagers, les élus et notamment les autres collectivités territoriales pour faire en sorte que le Conservatoire soit un lieu de clarification des compétences culturelles, c'est-à-dire qu'on permette à un moment donné de se poser la question : est-ce que c'est d'intérêt communautaire, est-ce que c'est d'intérêt régional, comment le Conseil Régional peut enfin jouer son rôle d'aménageur culturel du territoire ?

Mme WEINMAN : Quelques réflexions derrière Jean-Claude. Simplement je pense que ce Conservatoire qui centralise à un moment donné des enfants des écoles de Besançon et qui avait quand même l'avantage majeur d'être central, ces enfants qui suivent des cours, qui vont au Conservatoire, il faudra quand même leur éviter quelque part d'avoir un maximum de trajets à faire. Donc le choix du site risque d'être important. La question que je me pose derrière ou autour du problème qu'on rencontre aujourd'hui, c'est qu'en dehors du caractère enseignant et pédagogique du CNR, il y a aussi beaucoup d'activités parallèles à travers des associations de musique, de chant, qui occupent les locaux du conservatoire pour leurs manifestations propres, pour faire des auditions...

Cette animation-là risque de disparaître pendant un an ou deux. Est-ce que là aussi vous avez prévu des salles de substitution parce que c'est difficile de les envoyer dans les écoles ?

M. LE MAIRE : Il y aura beaucoup de choses à envisager, Madame WEINMAN, c'est vrai.

M. FOUSSERET : Je m'associe à ce que vient de dire entre autres Christophe POMEZ, c'est vrai qu'il y aura véritablement un projet global à voir, il faudra bien réfléchir sur l'ensemble des problématiques, il n'y a effectivement pas qu'un problème de bâtiment. Concernant les trois scénarii qui nous sont proposés, effectivement c'est l'étude qui va nous éclairer. Mais il ne faut pas perdre de vue cependant dans cette étude qu'effectivement le Conservatoire est un élément fort du dynamisme du centre-ville tout comme par exemple l'hôpital Saint-Jacques, parce qu'il y vient beaucoup de monde, un nombre important de personnes y travaillent. Pendant que les enfants sont au conservatoire, on sait bien qu'effectivement on peut aller dans les rues de la ville faire des achats. Donc cela c'est quelque chose d'important et c'est un élément fort aussi du dynamisme culturel. Donc on devra être très très prudent par rapport à tout cela et bien prendre ces éléments en compte. Vous avez parlé d'associer le personnel, bien sûr c'est la moindre des choses et les parents d'élèves c'est une nécessité mais je pense qu'il faudra aussi, Jean-Claude DUVERGET vient un peu d'en parler, associer dès le départ les autres collectivités et entre autres la Région, pour éviter que, par exemple, lorsque nous aurons un projet prêt et que nous le présenterons à des financeurs potentiels, on nous rétorque : vous ne nous avez pas interrogés sur ce projet, nous n'en avons pas discuté avec vous. Je pense que dès le départ il faudra effectivement qu'on associe la Région, parce que ce que j'ai dit tout à l'heure je le redis encore aujourd'hui, je ne conçois pas, je ne vois pas comment le Conseil Régional ne pourrait pas s'associer à la restructuration de ce Conservatoire National de Région. C'est absolument indispensable même si effectivement ça ne fait pas partie du package de la décentralisation. Je crois que cela se fait dans d'autres régions et ici en Franche-Comté on devrait pouvoir faire la même chose. Par rapport à ce conservatoire, il faut être ambitieux, il faudra le placer dans une réflexion, certains l'ont dit d'agglomération, mais aussi dans une réflexion à caractère régional, et il faut absolument que la Région puisse venir réfléchir avec nous, pour le Conservatoire et aussi pour l'ERBA. Je crois qu'on ne pourra pas fuir le débat sur l'Ecole des Beaux-Arts. Il faudra que nous discussions, dans les années à venir, de l'ensemble de ces problèmes car on sait bien que la Ville de Besançon seule n'aura pas la capacité financière de faire un grand projet ambitieux, et une capitale régionale a besoin d'un projet ambitieux pour ce conservatoire, il faudra donc raisonner en terme d'agglomération et en terme de région et je pense que dès le début de la réflexion, on devra vous associer, là encore je me retourne vers M. DUVERGET pour lui demander d'être notre interlocuteur auprès de la Région pour retransmettre ce souhait qui, je l'espère, ne restera pas un voeu pieux.

M. DINTROZ : Simplement pour confirmer ce que l'on vient d'entendre, c'est que les délocalisations sont toujours dangereuses, quelles que soient les pratiques que l'on ait, qu'elles soient artistiques, commerciales, ou n'importe quoi, parce qu'on n'est pas sûr que les gens vont suivre. C'est peut-être ce qui s'est passé au niveau des Beaux-Arts quand ils sont remontés vers la cité universitaire. On ne peut pas à la fois vouloir dire qu'on revitalise le centre-ville, tout au moins dans ce quartier, avec les opérations en cours et priver ce quartier comme l'a dit Jean-Claude DUVERGET ou M. FOUSSERET, de la clientèle potentielle des mères de famille des enfants et tout cela et des habitudes qui sont prises.

Il y a une chose qui m'interpelle un petit peu, c'est qu'on envisage le transfert avec les Beaux-Arts. Les Beaux-Arts ont été conçus pour la lumière et le dessin. Ils n'ont pas été conçus pour le son, on est d'accord. Donc là c'est une solution j'allais dire qui est pour en avoir une. M. l'Adjoint ROIGNOT a le mérite d'étudier cette question et je lui souhaite d'y arriver. Par contre, j'aimerais m'étonner quand même qu'on soit seulement en train de se poser la question aujourd'hui puisqu'on a failli fermer le conservatoire national. Ce n'est pas d'hier qu'il est à l'étroit. Il est temps et grand temps de s'en occuper, avec les moyens qu'ils se donneront.

M. LE MAIRE : Je vous rejoins assez Monsieur DINTROZ. Quand on enlève une structure comme celle-ci en centre-ville, ça pose des problèmes. C'est pourquoi on envisage, en n° 1, de restructurer si possible. Et d'autre part on peut voir avec les professeurs, les parents, si ce site-là, plus un autre dans la périphérie immédiate du conservatoire actuel, peuvent faire en sorte qu'on donne satisfaction. Moi je serais même d'accord de dire que l'échange avec l'ERBA ne tient pas la route. Je ne sais pas s'il faut même le mettre dans l'étude... peut-être à titre indicatif, mais ça ne me paraît pas tellement logique. Vous avez raison, l'ERBA a été faite pour les artistes, etc. la lumière, et là il faut du son... Vous vouliez ajouter quelque chose Monsieur DINTROZ.

M. DINTROZ : Je maîtrise mal ce dossier qui n'est qu'à son début. Mais dans les activités d'un conservatoire, il y a des activités qui se font dans des petits volumes et il y a des activités de grand volume, et peut-être qu'il pourrait y avoir une fois que tous les élèves sont initiés et qu'ils ont envie de se retrouver dans des grands volumes, là une part de délocalisation qui pourrait se faire. Et on arrive à gérer peut-être plus facilement deux pôles que d'essayer de sauver, par une autre opération, un quartier qui reprendrait une claque sur le plan de sa vie culturelle et commerciale.

M. LE MAIRE : De toute façon, c'est en concertation avec les professeurs, notamment du conservatoire, qu'on pourra savoir ce qu'on peut faire entre autres. Ne pas oublier surtout les collectivités et les associer assez tôt Michel.

M. BONNET : Monsieur le Maire, le choix politique, manifestement, est entre le maintien sur le site en centre-ville et la délocalisation. On peut quand même s'interroger sur le fait qu'au moment où on a élaboré le projet CHORUS, s'agissant d'un équipement qui est Place de la Révolution, on n'ait pas pensé au Conservatoire National de Musique, d'autant que ce projet européen pouvait mettre l'accent sur la musique, puisqu'on a quand même un Festival International et qu'on a au bout aussi des crédits européens. Aujourd'hui on dit qu'il faut des crédits des autres collectivités mais il aurait été logique, dans une logique de redynamisation du centre-ville, de penser au conservatoire dans la mesure où l'on était à quelques dizaines de mètres dans le cadre de CHORUS. Alors là je m'étonne, on fait du replâtrage encore une fois, alors qu'on avait l'occasion...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du replâtrage !

M. BONNET : On avait quand même l'occasion de penser au conservatoire dans un projet global. Cela me paraît d'une évidence telle que je le répète.

M. LE MAIRE : C'est vrai, Monsieur BONNET, la critique est aisée mais l'art est difficile ! On oublie parfois des choses que l'on aurait aimé voir après...

M. FERREOL : Il me semble que beaucoup de choses importantes et intéressantes ont été dites, en particulier concernant la localisation. Le choix qui est proposé, que nous

avons évoqué dans le cadre du conseil intérieur il y a peu de temps avec les parents d'élèves mais aussi le personnel de l'établissement, était d'ouvrir volontairement, de proposer plusieurs scénarii après, chacun a plus ou moins ses choix ou ses pressentiments, de faire une vraie analyse sur l'ensemble avantages - inconvénients. Ce que je trouve très important et cela a été dit, parce qu'on pourrait évoquer beaucoup d'autres arguments sur la localisation et sur le fonctionnement du Conservatoire, et là je remercie Christophe POMEZ et M. DUVERGET, c'est que trop souvent on aborde les problèmes des locaux un petit peu comme une fin en soi, et je trouve en tout cas assez dommage, et je le dis d'autant plus que je vois ce soir dans l'assistance un certain nombre de parents d'élèves du conservatoire, qu'on aborde toujours le conservatoire comme d'autres structures quand il y a un problème qui se pose, mais essentiellement souvent en terme de bâtiments ou de locaux. Et il était sain de rappeler finalement le rôle et le projet du conservatoire. Je voudrais très rapidement, parce qu'on en parle très peu finalement dans cette assemblée et pour mettre là encore les choses en perspective, dire deux ou trois choses qui me paraissent importantes.

Première chose quand même fondamentale pour un établissement d'enseignement artistique spécialisé, parce qu'il y a aussi beaucoup de choses qui se disaient concernant ce conservatoire, c'est la qualité de ce qui s'y fait. Dans la méthode que nous avons choisie, et qui est la même que celle retenue pour l'orchestre, une des choses que j'ai demandée avec l'accord évidemment du directeur, c'est d'avoir un regard complètement neuf, extérieur, qui reprendrait en gros les hypothèses de Christophe POMEZ et nous avons demandé à la Direction de la Musique, c'est-à-dire à l'inspecteur général de la musique, Mme KRYNEN de venir faire un vrai diagnostic : où en est le conservatoire, qu'est-ce qui se passe à l'intérieur ? Nous devons recevoir très prochainement son rapport. Pour avoir largement discuté avec Mme KRYNEN -je crois que dans cette salle il y a d'autres personnes qui connaissent un peu les résultats de cette étude- je le dis ici ce soir ce rapport est très largement positif, en tout cas concernant la qualité pédagogique de cet établissement et pour faire taire un certain nombre de bruits qui ont circulé dans cette ville, Mme KRYNEN et le Ministère de la Culture considèrent que le Conservatoire National de Région de Besançon est un conservatoire de grande qualité quant au travail pédagogique, au travail de ses enseignants, et à ses résultats. Je voulais le dire ce soir.

Deuxièmement, Jean-Louis l'a évoqué, ça a été dit aussi plusieurs fois, il me semble que le conservatoire, par rapport à ce qu'a été une image d'un conservatoire dans le passé, par rapport aux enjeux musicaux actuels, n'est plus un outil replié sur lui-même. Le conservatoire est actuellement très largement un lieu vivant et ouvert sur la cité. Je ne vais pas ici vous dresser la liste des 16 ensembles instrumentaux, des chorales qui participent régulièrement à différentes animations, que ce soit dans les quartiers ou au coeur de la cité, mais ils participent entièrement à la vie musicale de la cité.

Troisièmement, j'évoquais tout à l'heure le sens d'une politique musicale globale. Ce développement de la musique, que ce soit à travers l'orchestre, l'opéra-théâtre ou le festival de musique bénéficie très largement au conservatoire. C'est parce qu'aussi le conservatoire, dans son sein, a accepté d'ouvrir ses portes et d'accueillir sous forme de master classes, de résidences ou d'accueil. Un exemple, il y a peu de temps, savez-vous que le grand compositeur et chef d'orchestre le plus connu mondialement Esa PEKKA SALONEN est venu avec l'ensemble des jurys de compositions passer une journée au sein du conservatoire ? Est-ce que vous savez que Gary HOFFMAN, grand violoniste de réputation internationale, est venu travailler au conservatoire ? Quand je parle d'ouverture, ce n'est pas uniquement dans la musique classique au sens traditionnel. On

évoquait tout à l'heure les musiques nouvelles, en tout cas un secteur qui m'est cher, comme celui du jazz. L'AMIB, régulièrement chaque année, propose, en liaison avec le conservatoire, et c'est arrivé la saison passée, l'accueil d'un grand musicien de jazz américain en résidence au sein du conservatoire. Cette ouverture me paraît quelque chose qui va dans le sens de ce qu'on appelle un projet et là on ne met pas la charrue avant les boeufs.

Autre ouverture que je veux évoquer ici, c'est celle en direction des quartiers. Cette dimension sociale, cette dimension d'une fracture, on le sait, en matière musicale et culturelle globale, on essaie de l'aborder ; c'est la raison pour laquelle vous le savez, dès cette année, 5 pôles musicaux, dans les quartiers de notre ville, en partenariat avec l'Education Nationale, sont mis en place. Je pense en particulier aussi au travail très spécifique réalisé, dans le cadre du REP à Planoise. Et à titre d'exemple, cette rentrée ce sont six enseignants qui sont détachés pour encadrer ce travail qui ne se fait déjà plus au centre-ville. La délocalisation sur les quartiers est déjà une réalité.

Enfin, troisième élément que je porte à votre connaissance et qui me paraît important par rapport à notre débat de ce soir, c'est que le conservatoire, dans son fonctionnement, est un lieu de dialogue. Je le dis parce que c'est aussi passé inaperçu. Nous avons mis depuis plusieurs années sur pied et je crois qu'il n'y a qu'à Besançon que cela existe, aucune loi ne nous en fait obligation, un conseil intérieur qui permet justement à l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire enseignants, personnel administratif, évidemment parents d'élèves et élèves qui ont des choses à dire, de participer, de repérer les problèmes mais aussi de définir ce que l'on souhaite tous, c'est-à-dire un vrai projet, et quand on dit qu'on souhaite associer les parents d'élèves ce n'est pas une clause de style. Je profite, puisque la présidente est dans la salle, pour répondre très précisément à des questions que j'ai découvertes ce soir en même temps que le conseil municipal. Vous posez des questions très précises sur l'effort qui a été fait en terme de sécurité, ces mesures d'urgence pour permettre néanmoins, malgré toutes les difficultés, aux élèves de recevoir cet enseignement. Je n'évoque pas ici évidemment les salles que nous avons ouvertes dans l'urgence, ça a un coût, la mise en état de ces salles. Ce soir, vous ne l'avez peut-être pas remarqué mais nous avons voté des crédits complémentaires en matière de mobilier, en matière d'achat d'instruments parce qu'évidemment quand on va dans une nouvelle salle on ne promène pas avec soi un piano tous les soirs. C'est 20 heures de surveillance supplémentaire parce que ça veut dire accompagner les élèves mais ce sont des crédits que la Ville, dans l'urgence, a dégagés et nous les avons votés ce soir. Voilà donc une réponse très précise à votre question, Madame la Présidente et sur l'autre question qui porte sur le projet, je crois que les réponses que nous avons essayé de vous apporter ce soir, montrent bien que les choses sont ouvertes et qu'en tout cas on ne veut pas dissocier encore une fois les choses et mettre la charrue avant les boeufs.

M. POMEZ : Juste une précision pour ceux qui ont peur de la mobilité ; j'ai relu un petit peu l'histoire de ce conservatoire et je trouve qu'il est intéressant de savoir que si ce bâtiment se carre immuablement dans son environnement urbain, sa destination a été multiple, une succession impressionnante d'activités...

M. LE MAIRE : Tous les Bisontins le savent...

M. POMEZ : ... ça a été marché couvert -tiens ça aurait pu être un lieu pour le marché couvert- entrepôt d'octroi, écoles primaire et secondaire, sociétés savantes, en 1861 école nationale d'horlogerie -un beau lieu pour faire un musée du temps par

exemple- on a eu les musiciens qui avaient déjà la place en 1860, ensuite on le transforme, un court séjour au grenier puis au Palais Granvelle, puis au Kursaal, bref il y a un historique qui montre bien qu'il n'y a pas un lieu immuable et qu'il y a des possibilités en tout cas de rechercher un vrai projet culturel qui aille avec un projet d'aménagement.

M. PINARD : Christophe POMEZ oublie une chose mais ça ne m'étonne pas parce qu'il y a une dimension qui échappe aux Verts, c'est que les locaux du Conservatoire ont servi de soupe communiste pendant la grève des soieries de 1908.

Mais je crois qu'il faut prendre l'argent là où il est. J'ai entendu vos beaux discours, c'est bien mais je pars des chiffres. Le coût des conservatoires, 80 % la commune ou le groupement de communes, 8 % le Ministère, 3 % le Département, 1 % les Régions, 7 % les droits de scolarité, 2 % d'autres recettes. Eh bien vous pouvez gloser tant que vous voudrez, tant qu'on n'aura pas changé cette clef de répartition... qu'est-ce que vous voulez, moi je suis l'élu du quartier de Palente où si un gamin voulait faire de la musique, les locataires commenceraient déjà à taper en disant : il fait trop de bruit. Je trouve quand même scandaleux que ce soit la ville qui ait 95 % du logement social de l'ensemble et qui soit encore celle à qui l'on demande toujours de payer, et elle seule.

M. LE MAIRE : C'est vrai que c'est difficile de jouer du clairon à Palente. Il n'y a pas que des clairons, au Conservatoire c'est plutôt des trompettes d'ailleurs, mais enfin...

M. ROIGNOT : Je ne veux pas répondre à l'ensemble des interventions, simplement deux ou trois petits points au cours du débat. Partir d'un projet je crois que c'est effectivement l'essentiel, il n'a jamais été dans mon esprit de faire réhabiliter un bâtiment pour le plaisir de le réhabiliter. Et dans tous les dossiers que j'ai pu mener avec mes différents collègues adjoints soit en réhabilitation soit en construction, on est toujours parti d'un projet, qu'est-ce qu'on veut faire et ensuite se pose la question de savoir comment on le réalise et quel type de bâtiment, ou que fait-on. Donc le projet ça me paraît effectivement primordial, et c'est de là que naturellement on a posé les questions au personnel du conservatoire, aux parents d'élèves, à tous les partenaires qui l'utilisent. Naturellement on associera, j'ai entendu ce qu'a dit Jean-Louis FOUSSERET, dès l'origine, les collectivités susceptibles de participer.

Alors pour répondre à Christophe POMEZ et pour le rassurer, on travaille en parfaite intelligence, Marcel FERREOL et moi-même sur ce dossier, et on se voit toutes les semaines à ce propos. Maintenant, sur les scénarii -on vous en a proposé trois, on aurait pu n'en proposer que deux ou quatre- simplement pour dire que rien n'est décidé, tout est ouvert sur ces questions, à partir de ces trois scénarii ou d'un quatrième qu'on n'aurait pas imaginé, ce qui est important encore une fois c'est de partir du projet et de voir comment on peut le mener à bien. Donc rien n'est décidé à ce jour, on n'a pas d'idée préconçue ou d'arrière-plan ou d'arrière-pensée. On verra comment le projet du conservatoire peut tenir dans un bâtiment. Le problème du financement naturellement se posera. Une chose est certaine, pour répondre à une question de M. DUVERGET, c'est que probablement et même très certainement, les surfaces actuelles seront insuffisantes pour répondre aux besoins du conservatoire tels qu'ils vont s'exprimer dans les semaines et les jours prochains. Donc il faudra effectivement, même si l'on restructure le bâtiment actuel, trouver d'autres surfaces, d'autres m² dans des endroits déterminés.

M. LE MAIRE : Merci Michel, vous reviendrez sans doute sur ce dossier important».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.